

# **CORRIDA ARTES ANDENNE 2023**

## **CONDITIONS GÉNÉRALES : FRANÇAIS**

### **Article 1. Inscription**

Le participant déclare par les présentes avoir au moins 18 ans, au moment de l'inscription à la CORRIDA ARTES ANDENNE, ou avoir le consentement de son tuteur légal pour s'inscrire à l'événement.

L'inscription n'est valable que si le formulaire d'inscription est dûment rempli et que toutes les informations sont exactes, que le droit d'inscription a été payé en totalité, que le paiement intégral des frais supplémentaires a été effectué, et que les présentes conditions générales ont été acceptées.

Conditions supplémentaires pour coureurs FAST RACE uniquement : L'inscription n'est valable que si le coureur accepte que Sport & Tourism Promotion communique sur sa présence afin de promouvoir la course. Après la demande d'inscription faite en ligne, l'inscription doit être validée par le comité de course. Une fois l'inscription validée, le coureur recevra un mail de confirmation.

### **Article 2. Droit de rétractation**

En cas de non-participation, le remboursement ne sera pas accepté.

### **Article 3. Annulation de l'événement**

Si l'événement ne peut avoir lieu en raison de circonstances exceptionnelles, l'ASBL Sport & Tourism Promotion ne peut en aucun cas être tenue de rembourser les droits d'inscription et les frais supplémentaires éventuels.

### **Article 4. Participation**

La participation à l'événement n'est possible que si l'inscription est valable et qu'il est satisfait aux conditions d'âge ou de consentement légal du tuteur.

Au cours de la participation, la preuve de l'inscription (numéro de dossard) doit toujours être visible sous peine de disqualification.

Le participant devra toujours se montrer respectueux de l'environnement. Le participant veille à sa propre sécurité et à celle des autres participants. Les participants doivent suivre les instructions des organisateurs, des équipes médicales et de la police.

L'organisation se réserve le droit d'exclure de l'événement les participants qui ne respectent pas les dispositions des présentes conditions générales ou qui représentent un danger pour eux-mêmes ou pour des tiers.

#### **Article 5. Paiement**

Le participant doit toujours payer d'avance lors de son inscription le montant total de l'inscription (droit d'inscription et suppléments) en utilisant le système de paiement en ligne mis à disposition.

Le jour de l'épreuve, l'inscription sur place est possible sous réserve de places disponibles, au tarif spécifique des inscriptions sur place.

L'ASBL Sport & Tourism Promotion estime avoir pris toutes les précautions possibles et adéquates et agit en tant que vendeur en ligne normal et prudent. ASBL Sport & Tourism Promotion décline donc toute responsabilité en cas de vol et d'accident.

#### **Article 6. Faire du sport sainement et en toute sécurité**

La participation à un événement sportif nécessite une bonne santé. Le participant déclare satisfaire à cette condition. L'organisation recommande un examen préventif de médecine du sport auprès d'un médecin du sport agréé en vue d'une participation à un événement sportif.

En cas d'accident ou de problèmes physiques occasionnés lors de l'épreuve, le participant ne pourra réclamer des dommages et intérêts à l'ASBL Sport & Tourism Promotion.

## **Article 7. Données à caractère personnel et droits de propriété intellectuelle**

Toutes les données relatives aux participants sont destinées à Sport & Tourism Promotion. Elles peuvent toutefois être communiquées aux parties qui sont contractuellement liées à ASBL Sport & Tourism Promotion. La loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel prévoit le droit d'accéder aux données et de les rectifier. Le participant peut demander à tout moment la rectification de ses données à caractère personnel, en utilisant les données de contact reprises dans les présentes conditions générales.

En participant à l'événement, vous acceptez une utilisation éventuelle de vos données, de votre photo ou de vos droits à l'image sous une forme imprimée, cinématographique, vidéographique ou autre, à des fins promotionnelles au profit de Sport & Tourism Promotion et de ses événements, sans réclamer d'indemnité à cet égard.

Le participant déclare savoir qu'il peut être fait usage de techniques permettant de détecter à tout moment sa localisation précise par réception des signaux émis par la puce intégrée dans la preuve de participation que porte le participant. Le participant autorise Sport & Tourism Promotion à divulguer cette information afin que chacun puisse la consulter pendant la course.

## **Article 8. Validité des clauses**

Si un ou plusieurs articles des présentes conditions sont nuls ou illégaux, quelle qu'en soit la raison, cela n'affectera pas la validité des autres articles des présentes conditions générales.